



Bellegarde, le 2 avril 2015

DÉPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués le vingt cinq mars deux mille quinze.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Soit 26 présents et 29 votants

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur le Maire** fait un point sur l'élection des nouveaux conseillers départementaux, et sur celle, à venir, de l'exécutif départemental, jeudi prochain. Il présente les répartitions des conseillers au sein du conseil départemental.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a ensuite été élue secrétaire de séance Madame Stéphanie BOUSSAHA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H35 et propose aux conseillers, après avoir fait un point sur les présents, procurations, votants, d'approuver et de signer le compte-rendu de la séance du 25 février 2015, pour lequel une seule remarque de Monsieur BONHOMME est faite concernant le besoin de 10 à 20 000 euros de participation pour la manifestation de Karaté. Monsieur le maire confirme qu'il a bien évoqué une participation de 10 à 20 000 euros.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE.

Monsieur le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui a été consentie.

Aucune remarque n'est formulée.

2. S.M.E.G. –MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Il informe que par courrier en date du 23 février 2015 le Président du Syndicat a demandé aux collectivités membres de délibérer afin d'approuver la modification statutaire du SMEG du 2 février 2015.

Monsieur BONHOMME demande les changements en question. Monsieur le Maire explique que c'est un simple re-toilettage des statuts.

Le conseil approuve par 26 voix POUR et 3 abstentions (Bonhomme, Rouvray, Ducros).

3. ELECTION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil que Madame Nathalie SIMONE, par courrier en date du 18 mars 2015, nous informe, d'une part, qu'elle renonce à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS, et, d'autre part, que Madame Françoise DENIS est proposée pour la remplacer.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les délibérations n°14-041 et 14-042 du 22 avril 2014, propose à l'assemblée d'élire **Madame Françoise DENIS**, pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS en lieu et place de Madame Nathalie SIMONE, démissionnaire.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Après avoir rappelé les taux 2014, **Monsieur le Maire** propose au conseil municipal de ne pas les changer.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 ET VOTE DU BUDGET 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'affectation de résultats 2014, avec notamment, le déficit en investissement et donc le montant à capitaliser, et l'excédent de fonctionnement reporté qui en résulte.

Il présente ensuite le total des sections fonctionnement et investissement, pour un budget primitif total de **13 694 890.98 €**.

⇒ **PRÉSENTATION SECTION PAR SECTION, CHAPITRE PAR CHAPITRE, ET ARTICLE PAR ARTICLE, EN RECETTES ET EN DÉPENSES.**

▪ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Explication du chapitre 70 et de l'estimation très prudente en rapport, notamment, avec le réalisé 2014.

Explication de la partie « contributions » du chapitre 73.

Sur l'article 74, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas encore connaissance des dotations, d'où, des calculs par rapport à la loi de finances nécessairement pessimistes et pouvant ainsi réserver de bonnes nouvelles par la suite.

▪ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 : Augmentations par rapport au BP 2014, car, en dépense, la prudence nécessite le résonnement inverse à celui des recettes : prévision plutôt à la hausse pour éviter les mauvaises surprises.

012 : Impact notamment de la réforme des rythmes scolaires sur une année pleine.

65 : Question de Monsieur BONHOMME qui souhaiterait avoir accès aux catalogues de formations des élus. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas un catalogue officiel mais plusieurs organismes susceptibles de proposer ces formations.

66 : Baisse des charges financières.

67 : Dépenses exceptionnelles forcément assez imprévisibles.

Puis les dépenses d'ordres et le projet de virement vers l'investissement (972.981,31€).

▪ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Présentation des chapitres 10, 13 et 16, avec un emprunt prévisionnel si on réalisait vraiment tout l'investissement prévu et sans augmentation des recettes prévisionnelles de fonctionnement.

024 : cession terrain pour le projet de Sita (Suez environnement).

040 : amortissements.

041 : écritures comptables (avances sur marchés et travaux payés par la SPL sur des comptes provisoires concrétisés par ces écritures d'ordre).

▪ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les opérations d'ordre et toutes les opérations, les restes à réaliser, le rappel des 25%, et ce qui va se rajouter à ces 25%, les engagements de 2014.

Sont notamment présentées les opérations suivantes :

- ✓ 0123 (principal achat prévisionnel : le foncier pour le projet de pôle culturel et associatif),
- ✓ 0126 (explication sur les travaux à prévoir aux arènes – bâtiment, contre piste, mise en sécurité des spectacles),
- ✓ 0136 (notamment le logiciel pour le service « enfance jeunesse »),
- ✓ 0162 (notamment Mont Michel et clôture captage),
- ✓ 0164 (toilettes sèches plan d'eau des moulins type "kazuba"),
- ✓ le futur éclairage à LED de l'église,
- ✓ les extensions de réseaux (la commune paie et se fait rembourser par les pétitionnaires),
- ✓ le PLU (une révision sera sûrement à lancer cette année en se basant sur l'étude environnementale qui a aboutie fin d'année dernière),
- ✓ la RD 3 (400 000 euros),
- ✓ la mise aux normes, notamment, de l'école Philippe Lamour (800 002 euros), avec une explication détaillée par Monsieur le Maire de la raison de ces travaux (non-conformité dès l'origine et continuité des bâtiments).

En ce qui concerne la cabane de gardians, le portage du dossier par la CCBTA, ou par la commune, reste à être défini ; mais, avant tout, le plus important est de régler complètement le problème du foncier.

Le conseil approuve le vote des affectations et du BP par 22 voix POUR et 7 abstentions (Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS).

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 ET VOTE DU BUDGET 2015 – BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire présente le projet de budget de l'eau, section par section, chapitre par chapitre.

Il procède notamment à la présentation du projet de construction d'un nouveau surpresseur.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 ET VOTE DU BUDGET 2015 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de budget de l'assainissement, section par section, chapitre par chapitre.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 ET VOTE DU BUDGET 2015 – BUDGET FÊTE ET CULTURE

Monsieur le Maire rappelle que ce budget n'est composé que d'une section de fonctionnement.

Il procède à la présentation de la section de fonctionnement ligne par et ligne, y compris par service. À noter que le montant de la subvention communale est le même que l'année dernière.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

9. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente dans le détail les subventions, ainsi que le rappel 2014.

Il précise également que certaines augmentations résultent de l'aide apportée par certaines associations dans le cadre des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Les principales précisions qui ont été apportées, notamment par Monsieur MAZELLIER, concernent :

- ⇒ Le Cob, avec ses 600 licenciés
- ⇒ La reprise du club duathlon
- ⇒ Les archers du lac qui vont organiser la formation « PSC1 » de 2 membres
- ⇒ Lou vibre : explication par Messieurs GIBERT et MAZELLIER que c'est à leur demande. Monsieur le Maire évoque les coiffes et les costumes.
- ⇒ Anim'belle, qui a organisé cette année plusieurs manifestations : la journée de la femme, le carnaval...
- ⇒ Marmaille et compagnie, seule à intervenir à l'école Batisto Bonnet, qui est l'école la plus importante
- ⇒ 600 euros pour « les petits de Lamour » qui est une nouvelle association
- ⇒ Rétro-dance, reprise cette année ; charges importantes, notamment avec le coût de la SACEM
- ⇒ La généalogie qui doit acquérir un logiciel
- ⇒ Bellegarde Holdem Poker (qui se réunit au CMS)
- ⇒ L'association Vigne de la Madone : 4 000€. Besoin très urgent car la vigne n'est toujours pas taillée.

Les principales évolutions sont donc surtout dues aux nouvelles associations et aux TAP.

Monsieur BONHOMME s'interroge sur les critères éventuels d'attribution.

Monsieur le Maire explique que cela dépend déjà de la demande de chaque association ; sont étudiés ensuite les statuts, les bilans mais aussi le nombre d'adhérents, les frais respectifs...

Monsieur MAZELLIER rappelle les chiffres : 4847 adhérents pour 64 associations, pour un montant total de subventions de 175 704 €, soit 36 euros par adhérents.

Monsieur BONHOMME évoque des outils qui seraient mis en place dans d'autres communes.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une commission qui fournit un travail important d'analyses et de réflexions très claires, très objectives et que cela est bien adapté à notre commune.

Monsieur RIGAL trouve qu'avec ce type de méthodes évoquées par Monsieur BONHOMME on aurait par exemple plus de judo à Bellegarde.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ. Monsieur le Maire s'étonne que Monsieur BONHOMME ne trouve pas cela clair mais qu'il ne s'abstienne pas pour autant.

10. PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire explique que c'est sur proposition du comptable et après que toutes les possibilités de recours aient été exercées.

Environ 1100 euros non récupérés ; c'est toujours trop, mais finalement assez peu en rapport des recettes totales.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

11. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE PARCELLES COMMUNALES – AUTO CROSS BELEGARDAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait, par délibération n°14-004 du 29 janvier 2014, mis gratuitement à disposition de l'association "AUTO CROSS BELLEGARDAIS" une partie des terrains situés sur les parcelles cadastrées section E n°693, 1399, 1402 et 1404, lieu-dit "PIECHEGUT".

Il rappelle que cette mise à disposition de terrains se fait depuis 2008 par délibération unique et non plus par convention pluriannuelle.

Il propose donc de renouveler cette mise à disposition pour **la période du 28 mai 2015 au 2 juin 2015**, sous réserve, pour l'association, de l'obtention des autorisations nécessaires.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

12. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE PARCELLE COMMUNALE - PARCOURS CHASSE BELLEGARDAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait, par délibération n° 00-058 du 25 mai 2000, mis gratuitement à disposition de l'association "PARCOURS CHASSE BELLEGARDAIS" (c'est-à-dire le Ball-Trappe) la parcelle cadastrée section E n° 1419 (anciennement 919), lieu-dit "PIECHEGUT", pour une durée indéterminée.

En 2014, la commune a cédé à la société SITA FD une partie de cette parcelle, c'est pourquoi il y a lieu de mettre à jour la convention. La parcelle section E n° 1419 a été divisée en deux parties : la parcelle section E n°2276, qui est restée propriété de la commune et la parcelle section E n° 2277 qui a été cédée à la société SITA FD.

Par courrier daté du 16 mars 2015, Monsieur Laurent DUCURTIL, Président de l'association PARCOURS CHASSE BELLEGARDAIS a demandé le renouvellement de la mise à disposition gratuite d'un terrain communal ; Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal l'approbation de la nouvelle convention.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

13. CONTRAT DE LOCATION DE COURTE DURÉE – DANIEL DIDELOT

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord la délibération n°13-021 du Conseil Municipal du 26 février 2013 concernant le renouvellement de la location de parcelles de terrain nu section C lieu-dit " CENT SALMEES" appartenant à la Commune au profit de Monsieur Daniel DIDELOT pour une durée maximale de deux ans, arrivé à son terme aujourd'hui.

Par courrier daté du 9 mars 2015, Monsieur Daniel DIDELOT ayant demandé le renouvellement de cette location, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du nouveau contrat de location.

Monsieur BONHOMME demande si les loyers sont indexés. Madame REY répond que oui, tous les deux ans.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

14. ACQUISITION GRATUITE DE PARCELLE - PARKING DE LA CAVE COOPERATIVE - COMPLÉMENT DÉLIBÉRATIONS N°10.082 DU 15/11/10 & N°14-110 DU 20/11/14

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°10-082 du 15/11/2010 et n°14-110 du 20/11/2014, la Commune avait approuvée l'acquisition gratuite du parking de la Cave Coopérative, cadastré section C n° 1094 (p), par la SCA Les Vignerons Créateurs.

À ce jour, le projet de cession est en cours de finalisation ; en effet, en date du 15 décembre 2014, M. Vincent BALP, géomètre expert en charge du dossier, nous a transmis les documents finaux d'arpentage et la parcelle cédée, d'une contenance de 2663 m², a été numérotée par les services du Cadastre : section C n°2197.

De plus, à la demande de Maître Joël BARTOLOTTI, la SCA La Clairette nous a transmis le 4 mars 2015 un courrier réitérant leur souhait de céder gratuitement à la commune le parking de la cave coopérative " Les Clairettes".

Monsieur le Maire présente le plan.

Le conseil approuve à l'UNANIMITÉ

15. ACCORD DE CESSION DE BEA – AMÉTIS VERS HABITAT DU GARD – CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de nouvelle brigade de gendarmerie, dont les travaux doivent démarrer sous peu au sein de la ZAC des Ferrières.

Il rappelle ensuite que pour cela, le conseil municipal a notamment approuvé le bail emphytéotique administratif (BEA) et la convention de mise à disposition associée.

Il expose alors qu'il convient dorénavant d'accorder au preneur du bail, la société AMETIS, le droit de céder ce bail, ainsi que la convention, à la société Habitat du Gard, qui sera le gestionnaire final de cette future brigade.

Il est important d'accepter ce principe de revente.

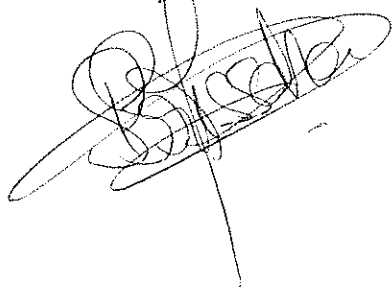
Monsieur le Maire explique qu'il ne se prononcera pas sur ce projet de délibération en raison de sa qualité d'administrateur d'Habitat du Gard.

Le conseil approuve avec 25 voix POUR et 3 abstentions (M. BONHOMME Mme ROUVRAY, M. DUCROS.)

Monsieur le Maire s'étonne que Monsieur BONHOMME soit contre le projet de gendarmerie.

☉ L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 22H45.

La secrétaire de séance,
Madame Stéphanie BOUSSAHA



Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

